

Web et courriel

adresse électronique

sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME

<http://sneademe.objectis.net>

le site du SNE national

<http://www.sne-fsu.org>

Qui contacter ?

Délégués syndicaux

Ruven GONZALEZ
DR Centre

Véronique LOISON
Angers

Patrick EVEN
DR Bretagne

Délégués du personnel

Véronique LOISON
Centre d'Angers

Emmanuelle SALAZAR
DR Franche-Comté

Sébastien CATALANO
DR Guyane

Walter PERSELLO
Centre de Valbonne

Élus & représentants au CE

Catherine GUIMARD
Secrétaire
DR Centre

Patrick EVEN
Secrétaire adjoint
DR Bretagne

Laurence MÉCHIN, trésorière

Didier CHÉREL
Alain ANGLADE
Centre de Valbonne

Stéphane LECOINTE
DR Bretagne

Emmanuel DAVID
DR Midi-Pyrénées

Ruven GONZALEZ
DR Centre

Isabelle DÉPORTES
Angers

Anne POMART
Marie-Catherine FOULQUIER
DR Languedoc-Roussillon

Michel CAIREY-REMONNAY
DR Franche-Comté

Représentant au CA

André TUEUX
DR PACA

Bulletin d'information aux
personnels de l'ADEME

N° 117
août 2016

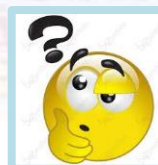
Flash Info



Syndicat national de l'environnement

LE TELETRAVAIL, BIENTÔT A L'ADEME ?

A la veille de l'expérimentation du télétravail à l'ADEME, (septembre 2016 ? à fin 2017), Le Sne consacre ce numéro spécial à cette « négociation » particulièrement laborieuse. Pour ne pas reporter encore la mise en place à l'ADEME, le Sne accepte de signer l'accord d'expérimentation malgré les trop nombreuses lacunes.



10 minutes de retard,
Vanhuis! Y'avait
du verglas dans
les escaliers?!

Bonjour Patron!
Non, j'ai eu un problème
pour démarrer...
... l'ordinateur



©Aster - www.dessindepresse.com

Le projet de la Direction



Durée: expérimentation de septembre 2016 à fin 2017

Contenu: un accord, et une note de recommandations de la direction aux services. Le contenu de cette dernière n'est pas connu.

Métiers exclus : assistantes de direction standardistes, maintenance, secrétaires-assistantes (alors qu'elles n'étaient pas exclues lors des discussions !).

Critères d'éligibilité complexes et sélectifs: refus de réaliser son EIA, non atteinte de ses objectifs, badgeage non conforme, incompatibilité matérielle des activités.

Deux options: un jour par semaine ou 40 jours par an et présence minimale au bureau de 3 jours par semaine

Lieu: résidence principale exclusivement

Temps de travail: forfait journalier et plage fixe minimale

Matériel: ordinateur portable professionnel ou personnel compatible; pas d'assistance

Aspects financiers: 20€/mois et maintien des chèques restaurants

Le décret fonction publique

Décret du 11 février 2016 complété par un arrêté en projet (comité technique du 30 juin 16)

Durée: un an renouvelable

Critères d'éligibilité: toutes activités éligibles sauf accueil ou activités de terrain; autres exclusions possibles après avis du comité technique

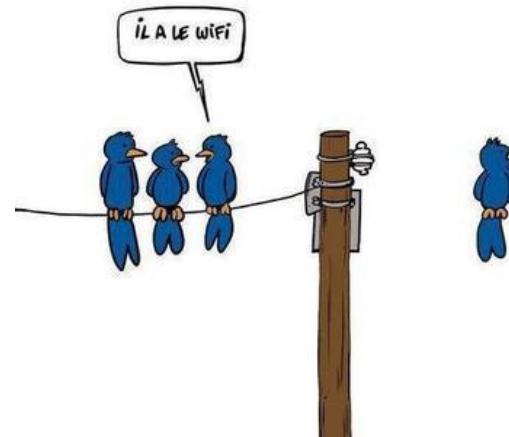
Maximum 3 jours par semaine, minimum au bureau 2 jours par semaine

Lieu: possible hors domicile par décision chef de service

Temps de travail: modalité habituelle; horaires déclaratifs si horaires variables

Matériel: prise en charge par l'employeur des coûts de matériel, abonnement, etc...et de leur maintenance

ADEME précurseur ?



Le Sne soutient la démarche depuis 2009, époque d'une première négociation vite avortée. Depuis cette période, plusieurs notes ont été produites par la commission politique, économique et sociale du CE pour faire avancer ce projet.

Le télétravail à l'ADEME est inscrit dans notre contrat d'objectifs et de performance et le Service Transport et Mobilité a réalisé une étude détaillée sur le sujet (sept 2015).

Mais une partie de la direction y va à reculons: une enquête auprès des hiérarchiques a été menée. Elle a été utilisée dans la négociation mais sans aucune transparence (pas de rapport diffusé).

Le résultat ? Un projet très en retrait par rapport à ce qui se profile aussi bien dans le privé que dans la fonction publique, donc chez notre tutelle.

Ce que nous avons obtenu:

Le retrait de la signature de l'avenant au contrat de travail par le hiérarchique

Le doublement de l'indemnité et le maintien des chèques restaurants

La suppression des conventions d'application par service

Ce qui a été refusé:

La référence au décret fonction publique plus ambitieux

L'accès à tous les métiers (avec limitation pour certaines activités)

L'information sur les causes de refus et une instance de conciliation

Une comptabilisation du temps conforme à l'accord ARTT (déclaratif et non forfait)

La mise à disposition de matériel en libre service

Le Sne déplore le contenu très fermé de cette expérimentation, mais signera cet accord en raison de la forte attente des salariés, pour pouvoir participer à son suivi, et restera très vigilant quant à la négociation d'un accord pérenne en 2017 un peu plus moderne.



Ou ADEME « postcasseur » ?



Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des intérêts des salariés auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité, de justice et d'engagement.

Parce que l'action syndicale s'appuie sur les moyens humains mais aussi sur les moyens financiers.